



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### *Étaient présents :*

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### *Secrétaire :*

Mme Claudine CAULET.

#### *Absents :*

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

#### *Procurations de vote :*

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 40 - ASEP Chaprais Cras Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - Subventions de fonctionnement 2018

**ASEP Chaprais Cras Viotte  
Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux  
MJC Besançon Clairs-Soleils  
MJC Palente Orchamps  
Subventions de fonctionnement 2018**

**Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA**

	Date	Avis
Commission n° 7	20/03/2018	Favorable unanime

### 1 - Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau composé de :

- 4 structures municipales : Maisons de quartier de Planoise, Montrapon Fontaine Ecu et Grette Butte ainsi que l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches,
- 4 structures associatives partenaires : Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Chaprais Cras Viotte, Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Palente Orchamps.

Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre Social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Les maisons de quartier contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et intergénérationnels.

La Ville de Besançon a formalisé son partenariat avec les structures associatives par des conventions-cadres (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2012). Chaque convention présente le projet associatif de la structure partenaire et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières municipales et, le cas échéant, de mise à disposition de locaux et de matériel. Ces conventions-cadres ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2018 (Conseil Municipal du 7 décembre 2017). Les modalités du partenariat initial restent inchangées.

Pour 2018, selon les termes de ces conventions, et au vu des éléments des programmes présentés par ces structures, il convient que le Conseil Municipal détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations, et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, un premier acompte leur a été versé au mois de février (Conseil Municipal du 18 janvier 2018). Cet acompte est soustrait des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2018.

Ces subventions de fonctionnement 2018 font l'objet d'avenants aux conventions-cadre. Ces avenants présentent également, le cas échéant, la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnels.

Par ailleurs, ces avenants intègrent, le cas échéant, les contributions de la Direction Vie des Quartiers accordées aux structures associatives au titre du Contrat de Ville (cf. délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018).

Il est à noter enfin que des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces structures associatives au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (cf. délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018).

## 2 - Avenant avec l'ASEP Chaprais Cras Viotte

Il est proposé d'attribuer à l'ASEP Chaprais Cras Viotte, pour l'année 2018, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **162 000 €** (en 2017 la subvention de fonctionnement était de 172 000 €) pour un budget prévisionnel 2018 de l'Association de 947 949 €.

### A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2018	1 <sup>er</sup> acompte (CM du 07/12/2017) versé en février	2 <sup>ème</sup> acompte (CM du 09/04/2018) versé en avril	Solde (CM du 09/04/2018) versé en juillet
162 000 €	57 334 €	52 333 €	52 333 €

### B/ Valorisation des locaux

La Ville de Besançon met à disposition de l'ASEP Chaprais Cras Viotte des locaux dont la valorisation pour 2017 est évaluée à 15 661 €.

Par ailleurs, la Ville met également ponctuellement à disposition de l'ASEP Chaprais Cras Viotte le Gymnase Résal.

## 3 - Avenant avec le Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux

Il est proposé d'attribuer au Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux, pour l'année 2018, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **174 000 €** (en 2017, la subvention de fonctionnement était de 176 000 €) pour un budget prévisionnel 2018 de l'Association de 919 490 €.

### A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2018	1 <sup>er</sup> acompte (CM du 07/12/2017) versé en février	2 <sup>ème</sup> acompte (CM du 09/04/2018) versé en avril	Solde (CM du 09/04/2018) versé en juillet
174 000 €	58 667 €	57 667 €	57 666 €

### B/ Valorisation des locaux

La Ville de Besançon met à disposition du Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux des locaux dont la valorisation pour 2017 est évaluée à 173 819 €.

#### 4 - Avenant avec la MJC Besançon Clairs-Soleils

Il est proposé d'attribuer à la MJC Besançon Clairs-Soleils, pour l'année 2018, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **242 000 €** (en 2017, la subvention de fonctionnement était de 207 200 €) pour un budget prévisionnel 2018 de l'Association de 714 000 €.

##### A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2018	1 <sup>er</sup> acompte (CM du 07/12/2017) Versé en février	2 <sup>ème</sup> acompte (CM du 09/04/2018) Versé en avril	3 <sup>ème</sup> acompte (CM du 09/04/2018) Versé en juillet	Solde (CM du 09/04/2018) Versé en octobre
242 000 €	69 067 €	95 000 €	40 000 €	37 933 €

##### B/ Valorisation des locaux et du personnel

La Ville de Besançon met à disposition de la MJC Besançon Clairs-Soleils des locaux dont la valorisation pour 2017 est évaluée à 114 048 €.

A noter que la Ville met également ponctuellement à disposition de la MJC Besançon Clairs-Soleils l'école maternelle Jean Macé (mercredi), l'école élémentaire Jean Macé (vacances scolaires) et le gymnase des Clairs-Soleils.

Par ailleurs, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC Besançon Clairs-Soleils un agent d'entretien concierge, dont le coût pour 2017 est évalué à 41 019 €.

#### 5 - Avenant avec la MJC Palente Orchamps

Il est proposé d'attribuer à la MJC Palente Orchamps, pour l'année 2018, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **157 000 €** (en 2017, la subvention de fonctionnement était de 157 187 €) pour un budget prévisionnel 2018 de l'Association de 1 478 321 €.

##### A/ Modalités de versement de la subvention

Subvention 2018	1 <sup>er</sup> acompte (CM du 07/12/2017) versé en février	2 <sup>ème</sup> acompte (CM du 09/04/2018) versé en avril	Solde (CM du 09/04/2018) versé en juillet
157 000 €	52 396 €	52 302 €	52 302 €

##### B/ Valorisation des locaux et du personnel

La Ville de Besançon met à disposition de la MJC Palente Orchamps des locaux dont la valorisation pour 2017 est évaluée à 278 795 €.

A noter que la Ville met également ponctuellement à disposition de la MJC Palente Orchamps l'école maternelle Condorcet (vacances scolaires) et le gymnase Jean Zay (été).

Par ailleurs, la Ville de Besançon met à disposition de la MJC Palente Orchamps du personnel d'entretien, dont le coût pour 2017 est évalué à 7 335 €.

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes restant à verser, soit un montant total de 497 536 €, seront prélevées sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

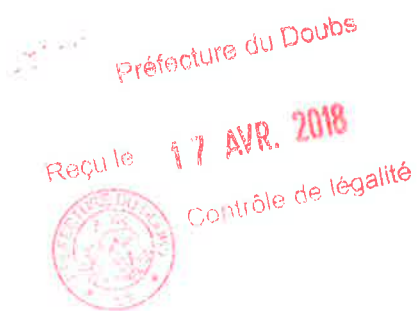
**- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux structures associatives, réparties de la manière suivante :**

- \* subvention d'un montant total de 162 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,**
- \* subvention d'un montant total de 174 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux,**
- \* subvention d'un montant total de 242 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,**
- \* subvention d'un montant total de 157 000 € à la MJC Palente Orchamps,**

**- de se prononcer favorablement sur les modalités de versement de ces subventions selon les termes mentionnés dans la délibération et avec déduction des acomptes déjà versés,**

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des 4 structures associatives les avenants correspondants.**

M. DAHOUI, M. BIZE (2) et M. VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4